

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2018/64

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille dix-huit et le mardi 10 juillet à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 22 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE, MOULAT et M. CASAUBON, SARTHE, GOMEZ, MARTIN, VISSÉ, DOUX, MASONNAVE, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ.

Présents suppléants : M. CAILLEAUX, CASAU

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON
Mme MOURTEROT donne procuration à Mme CLAVIER
Mme BERGES donne procuration à M. DOUX
M. CARRERE donne procuration à M. VISSÉ
M. COURTIER donne procuration à M. MASONNAVE
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT
M. LABOURDETTE donne procuration à M. MARTIN
M. ALBIRA donne procuration à M. SANZ



Secrétaire de séance : Mme HELIP

OBJET : OM - MARCHÉ PUBLIC – FOURNITURE ET POSE DE COLONNES SEMI-INTERREES – AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE

RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT

Un marché de fourniture et pose de colonnes semi-enterrée-phase IV comprenant deux lots :
LOT N° 1 : « Fourniture de colonnes semi-enterrées »,
LOT N° 2 : « Pose de colonnes semi-enterrées »,

a été attribué le 22 mai 2018 aux entreprises suivantes :

LOT N° 1 : l'entreprise EMP ROTOMOULAGE, PA les Rolandières – La Janaie – 35120 BAGUER PICAN,
LOT N° 2 : l'entreprise SOTRAVOS, Rue du Pont Neuf – 64260 ARUDY

Le LOT N° 1 comprenait une tranche ferme et une tranche conditionnelle dont le détail se présente ainsi :

- Tranche ferme : 40 312,20 euros HT
- Tranche conditionnelle : 34 127,20 euros HT

Afin de pouvoir engager la tranche conditionnelle, il convient de l'affermir.

Le rapport entendu,
le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'affermissement de la tranche conditionnelle comme indiqué ci-dessus.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON